

## Conseil Municipal du 02 février 2018

Absent avec procuration : M. Terminièrre a donné procuration à M. Tamisier

Absents sans procuration : Mme Durrant et M. Héraud

### 1 – Multiple rural : convocation d'un éventuel repreneur

Melle COQUILLAUD Julie a fait part à M. Le Maire qu'elle ne reprendrait pas le restaurant du Châtain-Besson, faute de ne pas avoir trouvé d'associé(e). De ce fait, M. Le Maire a convoqué devant le Conseil M. et Mme CROSLAN demeurant au Puy d'Ecuras, ce couple ayant aussi postulé pour la reprise de ce commerce. Aucune décision n'a été prise étant donné que d'autres contacts sont en cours.

### 2 - Demande d'une subvention pour un voyage scolaire

Le collègue François Mitterrand (Montbron) organise du 4 au 8 juin prochain un voyage en Grande Bretagne.

Deux élèves résidant sur notre commune : Quentis Chappard (Rairie) et Dupau Astrélia (Les Defaix) y participeront.

La Commune peut verser une participation financière pour ce voyage. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 50 € par élève (100 € au total).

### 3 – Désignation d'un délégué suppléant pour l'Agence Technique de la Charente

M. Le Maire rappelle que notre collectivité adhère à l'ATD16 et qu'il en est le délégué titulaire. Suite à la modification des statuts de l'ATD 16, nous devons désigner un délégué suppléant. M. Lévêque Lionel est nommé délégué suppléant.

### 4 - Extension de la salle des fêtes : validation des rapports de la commission d'appel d'offres pour les lots restés infructueux

Suite à la consultation du marché public pour l'agrandissement de la salle des fêtes, plusieurs lots s'avéraient infructueux. De nouvelles consultations d'entreprises ont eu lieu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 décembre 2017 et le 30 janvier 2018 afin d'étudier les résultats de l'économiste. Il en résulte qu'après les notations du cabinet Morrelet, la commission a retenu :

Lot n°2 : charpente : entreprise MATHIS ET DANEDE pour un montant de 22553,20 HT soit 27063,84 TTC.

Lot n°4a : menuiseries extérieures : ent. MC MENUISERIES pour un montant de 38391,87 HT soit 46070,24 TTC

Lot n°5 : menuiseries intérieures : ent. MATHIS ET DANEDE pour un montant de 10506,00 HT soit 12607,20 TTC.

Lot n°7 : revêtement de sol : ent. TRANCHET CLEMENT pour un montant de 26324,50 HT soit 31589,40 TTC.

Lot n°8 : peinture : ent. LARPE pour un montant de 7773,36 HT soit 9328,03 TTC.

Lot n°9 : électricité : ent. DELAGE SYSTEMES pour un montant de 29199,52 HT soit 35039,42 TTC.

Lot n°10 : plomberie chauffage vmc : ent. S.O CHAUFFAGE pour un montant de 43743,00 HT soit 52491,60 TTC.

M. Le Maire propose de valider les choix de la commission d'appel d'offres.

Le conseil valide le choix des entreprises retenues à l'unanimité. Il reste encore 1 lot à chiffrer (lot n°4b : serrurerie).

### 5 – Location du studio au Châtain-Besson :

Mme LECOMTE Anne quittera le studio qu'elle loue au Châtain-Besson, à la fin du mois de février.

M. Le Maire informe le conseil que Mme BOCQUET Julie, travaillant à la société Hermès à Montbron, est intéressée pour le prendre au 1<sup>er</sup> avril prochain.

M. Le Maire demande à son Conseil de valider ce choix et rappelle que le loyer s'élève à 180 € mensuel chauffage compris et que Mme BOCQUET doit verser une caution de 180 € correspondant à un mois de loyer. Le Conseil Municipal valide.

#### **6 – Emploi en CDD d'un agent technique**

M. Le Maire propose à son Conseil de reprendre M. BABOUOT Jérémy comme agent technique, à temps complet, pour la période de mars à octobre 2018. Le Conseil valide cette proposition et autorise M. Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

#### **7 – Validation des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord Est Charente**

M. Le Maire donne lecture à son Conseil des statuts du SIAEP Nord-Est Charente (l'ancien SIAEP de Montemboeuf). En plus de la nouvelle dénomination, le siège du nouveau syndicat est fixé à Saint-Claud. Notre commune compte un délégué titulaire (M. Héraud Sébastien). Le Conseil valide.

#### **8 – Création d'une commission pour le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)**

A l'avenir, notre carte communale sera remplacée par un PLUi. Chaque commune de l'ex. CDC Seuil Charente-Périgord est appelée à nommer une commission afin de suivre le dossier. Cette commission est composée de : Messieurs Donnary, Jugieau, Tessaud et de Mesdames Filleul, Lecomte et Spencer.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire, Denis DONNARY

